

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)
établi en application des articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics

Objet de la Consultation

**Convention d'occupation du domaine public
Gérance de cafétéria dans un EPLE**

Pouvoir adjudicateur coordonnateur:
Madame CUSSET-GAYDU Jacqueline
Boulevard des Héros
BP 355
97183 ABYMES - GUADELOUPE

Date limite de remise des offres : 10 juin 2022, 12 heures, heure de Guadeloupe

Le présent RC comprend 4 pages numérotées de 1 à 4

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
2.1 TYPE DE PROCÉDURE.....	3
2.2 COMPOSITION DU MARCHÉ.....	3
2.3 DÉLAI DE VALIDITÉ DES PROPOSITIONS.....	3
2.4 DURÉE DU MARCHÉ	3
ARTICLE 3 - DOSSIER DE CONSULTATION REMIS AUX CANDIDATS.....	3
ARTICLE 4 - PRÉSENTATION DES OFFRES	3
ARTICLE 5 : CONDITIONS DE TRANSMISSION DES OFFRES.....	4
ARTICLE 6 : JUGEMENT DES PROPOSITIONS	4
ARTICLE 7 : REMISE DES ATTESTATIONS FISCALES ET SOCIALES DU CANDIDAT RETENU.....	4
ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	4

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la passation d'un marché pour la gérance de cafétéria au Lycée Polyvalent Chevalier de Saint-Georges aux Abymes.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Type de procédure

Le présent marché est passé conformément à l'article L 2123-1 du Code de la Commande publique, relatif aux marchés à procédure adaptée.

2.2 Composition du marché

Le marché est constitué de deux (2) lots :

- gérance d'une cafétéria (Bat E/F)
- gérance de la cafétéria (BAT B/D)

2.3 Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est fixé à **20** jours à compter de la date limite de réception des offres, telle que fixée dans le présent règlement.

2.4 Durée du marché

La durée du marché est fixée à 1 an, du 1er septembre 2022 au 31 août 2023, renouvelable par reconduction expresse du pouvoir adjudicateur coordonnateur, au plus tard deux mois avant l'expiration de la période annuelle en cours., sans excéder une durée totale de TROIS ANS (3 ans).

Article 3 - DOSSIER DE CONSULTATION REMIS AUX CANDIDATS

Le modèle de convention sera envoyé gratuitement à chaque candidat qui le demandera. Il pourra être également retiré, de 8h00 à 12h00, du lundi au vendredi, auprès du :

Service GESTION
Madame Jacqueline BOLOGNE
Lycée Polyvalent Saint-Georges – Baimbridge - Abymes

Article 4 - PRÉSENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet, rédigé en français, comprenant les pièces suivantes dûment datées et signées par la personne habilitée à représenter la société et revêtues du cachet de l'entreprise :

1) Pièces relatives à l'appréciation de la candidature

- L'engagement du candidat acceptant toutes les conditions prévues par la convention
- Une NOTE de PRESENTATION des compétences et des moyens du postulant (nom, forme juridique, raison sociale, moyens humains et matériels de la société à destination de la prestation, chiffre d'affaires réalisés au cours des trois derniers exercices, liste de services effectués au cours des trois dernières années dans des collectivités similaires, et autres références professionnelles).
- Une DECLARATION sur l'HONNEUR, pour justifier :
 - a) qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales
 - b) qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
 - c) qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du code du travail.
 - d) attestant du travail régulier des salariés de la structure

- e) Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- f) le dossier de convention, valant acte d'engagement, paraphé, portant la mention « lu et approuvé » daté et signé.

Article 5 : CONDITIONS DE TRANSMISSION DES OFFRES

5.1 Modalités de remise des plis

Les candidats transmettent leur offre, sous pli cacheté, contenant :

- Une lettre de candidature pour le marché soumissionné
- Une enveloppe intérieure également cachetée portant l'indication « NE PAS OUVRIR – MARCHE CAFETERIA au Lycée Polyvalent Chevalier de Saint-Georges » qui contiendra les pièces relatives à la candidature.

Les offres seront transmises :

- Par porteur au service mentionné à l'article 3 du présent règlement
- Par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Lycée Polyvalent Chevalier de Saint-Georges

Boulevard des Héros

BP 355

97183 ABYMES - GUADELOUPE

- Les transmissions par Chronopost **au plus tard le 10 juin 2022, avant 12h00** :

Les dossiers peuvent être transmis par voie électronique à l'adresse suivante :
intendant.9711046K@ac-guadeloupe.fr.

5.2 Date limite de réception des offres

Les offres devront être remises, **au plus tard, 10 juin 2022, à 12 h**

Article 6 : JUGEMENT DES PROPOSITIONS

6.1 Jugement des candidatures

L'examen des candidatures se fera par la Commission d'achat au regard des pièces et renseignements fournis.

Elle éliminera, sauf décision de sa part de régulariser les dossiers de candidature sous 5 jours :

- les candidats dont la candidature n'est pas recevable pour l'absence d'une ou plusieurs pièces visées à l'article 4 du présent règlement.
- Les candidats qui n'accepteraient pas toutes les conditions prévues par la convention
- puis les candidatures présentant des compétences techniques, financières ou professionnelles jugées insuffisantes.

Article 7 : REMISE DES ATTESTATIONS FISCALES ET SOCIALES DU CANDIDAT RETENU

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise les certificats sociaux et fiscaux délivrés par les organismes compétents, au titre de l'année le lancement de la consultation.

Le candidat retenu recevra la convention d'exploitation du point de vente pour le(s) lot(s) pour lesquels il a été retenu, qu'il devra signer sans rature, ni modification.

Les candidats non retenus seront avisés dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, en cas de marché reconductible, le fournisseur attributaire du marché devra fournir chaque année les pièces administratives décrites à l'article 4. 1) premier paragraphe, du présent R.C.

ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur sont nécessaires en vue de répondre à la présente consultation, les candidats peuvent s'adresser à : Madame Jacqueline BOLOGNE - Tel : 0590 820 646